

QUINT - FONSEGRIVES

UNE COMMUNAUTE SE PENCHE SUR SON PASSE

Catalogue

Des documents prêtés par

Les archives départementales de la Haute-Garonne

(Réalisation : Pierre GERARD et Arlette BAYLAC)

TOUTE HISTOIRE A UN COMMENCEMENT

L'EGLISE AU POUVOIR DES LAIQUES

1 – L'EGLISE DE SAINT-PIERRE DE QUINT AU XIIe siècle

Dédiée au chef du collège apostolique, l'église de Quint n'est encore qu'une petite église rurale du diocèse de Toulouse, dans l'archidiaconé du Lauragais lorsqu'elle est usurpée par la dame de Baziège et son fils, Guilabert IV de Launac, dans les premières années du XIIe s. Elle est alors mise en interdit par le cardinal légat Richard d'Albano au concile de Toulouse juin 1110), puis par le cardinal légat Boson de Ste-Anastasie (après juillet 1119). Les deux usurpateurs sont excommuniés. Peu après, ils restituent le sanctuaire à son propriétaire légitime : le chapitre de la cathédrale Saint-Etienne de Toulouse.

A.D.H.G. 101 H 1

LA RÉPUTATION DE QUINT N'EST PLUS A FAIRE

A COLOMIERS

2 – UN TENANCIER TURBULENT : FORT DE QUINT

Parmi les tenanciers du monastère de Saint-Sernin établis à Colomiers, un nommé Fort de Quint se montre particulièrement agressif. Sous prétexte que son père, Peire de Quint, est devenu chanoine, il émet des prétentions sur l'église du lieu et sur le patrimoine de cette dernière. Cette attitude n'est pas du goût des chanoines de Saint-Sernin qui s'efforcent d'amoindrir l'appétit de leur vassal. En avril 1149, un accord est conclu par lequel Fort de Quint obtient un fief roturier : un casal avec bâtiment, une jeune vigne au maillol, des terres labourables moyennant le cens annuel de trois sous payables à la Toussaint et surtout un droit de gîte pour quatre cavaliers de la garde du monastère entre Noël et le début du Carême. En échange de ce fief, notre homme de Quint renonce à toutes ses prétentions sur les biens d'Eglise.

A.D.H.G. 101 H 1

UNE PAROISSE SOUS L'ANCIEN RÉGIME

LE PATRON : SAINT-SERNIN DE TOULOUSE

3 - L'ACQUISITION DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE EN 1237

Depuis la fin du XIe s. le chapitre de Saint-Sernin exerce en corps les fonctions d'archidiacre de Villelongue, percevant les droits épiscopaux pour le compte de l'évêque de Toulouse. Dans le courant du XIIIe s. un différend oppose l'évêque Raimon du Fauga à l'abbé Bernard, au sujet des droits de visite et des dîmes. Cette querelle s'achève le 20 mars 1237 (n. st.) par un échange : l'évêque donne la paroisse de Saint-Pierre de Quint au monastère qui se dessaisit de l'archidiaconné de Villelongue. Pendant plus de cinq siècles Saint-Sernin de Toulouse va présider aux destinées de Quint.

A.D.H.G. 101 H 517

4 - LA NOMINATION DU CURÉ EN 1479

Nomination comme vicaire perpétuel (curé) de la paroisse de Quint : de Pierre Palheret, ancien recteur de la paroisse de Salles sur l'Hers, présenté par le chapitre de Saint-Sernin, prieur de Quint (1479, 25 novembre).

A.D.H.G. 101 H 610

5 - LE LOGEMENT DU CURÉ AU XVIIIe siècle

Quint ne possède pas de presbytère. Lorsque Domingon Bronsac est nommé curé, on lui affecte une salle basse et une petite chambre au rez-de-chaussée de la maison de Bru, procureur au Parlement de Toulouse (1761, 4 décembre).

Sur ses prestations, la municipalité décide de faire construire une maison presbytérale. Mais en attendant le curé loge à l'auberge. D'où un procès concernant le loyer dû au sieur Bru.

A.D.H.G. C -2049

6 - L'ÉTAT DE LA PAROISSE EN 1749

En vertu de l'Edit d'avril 1695, l'ArcEvêque de Toulouse doit exercer son droit de visite des paroisses de son diocèse. C'est ce qu'il fait en 1749. Le procès-verbal dressé à cette occasion nous apprend qu'il y a 160 paroissiens faisant leurs Pâques, dont 10 premiers communiant. Il nous donne aussi la liste des objets du culte en orfèvrerie : 2 calices, 1 custode, 1 ostensor, 1 encensoir, une croix processionnelle et un reliquaire en argent.

En ce qui concerne le culte, le curé prêche lors de la messe dominicale, il explique l'évangile tous les dimanches aux vêpres. Il enseigne la doctrine chrétienne tous les jours pendant l'Avent et le Carême et deux fois chaque dimanche et jour de fête.

A.D.H.G. G 582

L'IMPOT ECCLÉSIASTIQUE : LA DIME

7 - LA NÉCESSITÉ DE BIEN DÉLIMITER SON DIMAIRE

Représentant en principe le dixième des récoltes, la dîme est perçue dans un territoire appelé dîmaire, qui correspond le plus souvent au territoire de la paroisse.

Les prés bordant la rivière Saune font l'objet d'un litige entre les chapitres de Saint-Etienne et de Saint-Sernin de Toulouse. Qui doit y percevoir la dîme ? L'enquête demandée par les deux chapitres conclut que la Saune constitue la limites des dîmaires des paroisses de Saint-Pierre de Quint et de Saint-Orens de Gameville ('accord du 25 juin 1282).

A.D.H.G. 101 H 610

8 - UN PAROISSIEN RÉCALCITRANT, BERTRAND BARRAU, SEIGNEUR DE VILLARIECH

Refusant de payer la dîme comme les autres paroissiens de Quint, il y est contraint à la suite d'un procès que lui a intenté le monastère de Saint-Sernin, patron de la paroisse (accord du 8 juillet 1332).

A.D.H.G. 101 H 610

LA VIE D'UNE COMMUNAUTÉ RURALE

LE TERRITOIRE COMMUNAL

9 - LE CADASTRE DE 1643

Il s'agit de l'estimation des maisons et des biens-fonds en vue d'établir l'assiette de la taille. Le barème des taux applicables à chaque contribuable s'appelle allivrement. Le cadastre de 1643 nous montre qu'à cette époque le territoire de Quint était couvert de terres labourables, de prés, de vignes, de bois, de plantations de saules blancs (albarèdes) et de peupliers (pipoulades).

A.D.H.G. 5 E 90

10 - PLAN DE FONSEGRIVES VERS 1720

On y remarque en particulier, la maison et la forge des Chartreux, à droite de la route, ainsi que la maison Et la métairie d'Arnaud de Revel garde sacs au greffe civil du Parlement de Toulouse.

A.D.H.G. PA 209

11 - PLAN DU FIEF DE PIERRE D'IZARNY (XVIII^e siècle)

Plan du fief tenu à Ribaute par Pierre d'izarny, seigneur de Gargas (XVIII^e s.).

A.D.H.G. PA 209

12 - PLAN DU DOMAINE DES CHARTREUX (XVII^e s.)

Plan topographique du domaine possédé à Ribaute par les Chartreux de Toulouse (XVII^e s.).

A.D.H.G. PA 209

13 - LA CONSISTANCE D'UNE MÉTAIRIE AU XV^e. siècle

L'exemple de Villariech. Le 21 mai 1489, le monastère de Saint-Sernin donne en fief à un nommé Antoine Berenguier la métairie de Villariech située près de Fonsegrives dans la juridiction de Quint, moyennant le cens annuel de 10 écus d'or. Un inventaire de la métairie est alors dressé. Voici la composition du domaine ainsi remis à Antoine Berenguier :

- 1 maison forte avec 1 four et 1 verger
- 1 ferme près de la maison forte
- 1 aire à battre les céréales
- 1 puits
- 46 arpents de terre situés le long de la route de Lanta

14 - LA CONSISTANCE DE DEUX FIEFS AU XVIIe siècle

L'exemple de Ribaute. Dans la juridiction de Ribaute, il existe deux fiefs tenus respectivement par Pierre d'Izarny et par la confrérie de Notre-Dame des Brassiers de Toulouse. Le plan nous montre que ces fiefs situés le long de la route de Toulouse à Caraman comportent principalement des terres labourables et des vignes, situées à proximité des métairies appartenant aux détenteurs des fiefs.

A.D.H.G.

14 bis - LA SEIGNEURIE DE QUINT A LA FIN DU XVIIIe s.

Le 26 mai 1786, Marie-Claire Armaing, veuve de Dominique-Pascal Bernadet, avocat au Parlement de Toulouse, se présente au bureau des Finances de la Généralité de Toulouse pour y faire le dénombrement de la seigneurie de Quint qu'elle a acquise de Jean-Louis de Guibert, ancien mousquetaire du roi.

A l'article 2 figure le château seigneurial avec ses deux tours carrés, édifice entièrement construit en brique.

A.D.H.G. C 3030.

LES ENQUETES ADMINISTRATIVES

15 – L'ETAT DES RÉCOLTES DE 1773

En 1773, la communauté de Quint a récolté 900 setiers (environ 410 quintaux) de blé, 30 setiers (environ 21 quintaux) de méteil, 25 setiers (environ 19 quintaux) d'orge, 12 setiers (environ 9 quintaux) d'avoine et 70 setiers (environ 15 quintaux) de menus-grains.

De plus la vigne a produit la contenance de 60 barriques de vin.

Quant au cheptel il est réparti ainsi : 400 ovins, 142 bovins et 39 juments.

A.D.H.G. C 107

16 – L'ETAT DES ARCHIVES DE LA COMMUNAUTE DE QUINT EN 1734

D'après les commissaires-enquêteurs, il apparaît que le cadastre est égaré depuis plus de 30 ans, qu'il n'existe aucun règlement municipal concernant la tenue de ce cadastre et que les Archives de la communauté sont inexistantes. Chaque consul gardant par devers lui les documents administratifs.

V A.D.H.G. C 833

L'ETAT CIVIL

16 bis - LES REGISTRES PAROISSIAUX

Jusqu'en 1792, l'Etat civil est tenu par les curés qui dressent les registres de mariages, de baptêmes et de sépultures. Voici le registre des sépultures de l'année 1763 tenu par le curé Domingo Bronsac. On note les décès de : Marguerite Faure (72 ans), Antoine Régis (40 ans), Anne Amangy (50 ans), Joseph Blanc (?), Marguerite Jean (50 ans), Marianne Escande (30ans), Toussaint Fraisse (50 ans), François Passemat (45 ans), Louis Albert (4 ans et demi), Laché Gauzant (2 **ans**), Madeleine (?), Bernard-Marie de Pradines d'Aram (?), Antoine Albert (5 ans et demi), Antoinette Micoulaud (60 ans), Jacques Masas (Imois), Jean-Marie Guilhem (?).

A.D.H.G. 4 E 1668

LES IMPOTS

17 - UN IMPOT ROYAL: LA TAILLE

Rôle des contribuables de la communauté de Quint en 1738.

Devenue royale en 1439, la taille en Languedoc est une imposition portant sur les biens des contribuables. Elle pèse principalement sur la population roturière. Elle constitue une des principales ressources du budget du royaume.

A.D.H.G. C 1841

18 - UN IMPOT DE CLASSES: LA CAPITATION

Créé en 1695, supprimé puis rétabli en 1701, cet impôt pèse sur les contribuables répartis en classes selon leur position dans la hiérarchie sociale. En Languedoc, elle est avant tout un impôt sur les revenus présumés des contribuables. D'où son arbitraire.

A.D.H.G. C 1255

Rôle des contribuables de Quint en 1763.

19 - UN IMPOT SUR LE REVENU: LE VINGTIEME

Rôle des contribuables de Quint en 1756.

Succédant à l'impôt du dixième créé en 1710, le vingtième établi en 1749 est un impôt cédulaire sur les revenus, et non un impôt global sur l'ensemble des revenus. Il est ainsi réparti : vingtième mobilier, vingtième des offices, vingtième des revenus industriels et commerciaux.

A.D.H.G. C 1349

ASPECTS DE LA VIE COMMUNALE DEPUIS 1790

LE CADRE DE VIE ET LES HABITANTS

20 - LE TERRITOIRE COMMUNAL EN 1933

Territoire communal de Quint en 1933 (ech. 1/10 000e).

A.D.H.G. 2789 - 19

21 - UNE PETITE RIVIERE : LA SAUNE AFFLUENT DE L'HERS

La Saune affluent de L'Hers.

A.D.H.G. PG 1035

21 bis - A L'OMBRE DU CLOCHER: L'EGLISE DE QUINT EN 1903

Des travaux sont prévus par la commune dans le courant de 1903 : il s'agit de construire un escalier donnant accès au clocher et à la tribune de l'église et de rehausser le sol du presbytère du côté sud. A cette occasion des plans sont dressés qui nous donnent la physionomie de l'édifice.

A.D.H.G. 3 V AT 23

22 – L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION DE 1790 à 1982

1790	384 habitants
1806	297 -
1809	257 -
1881	311 -
1962	301 -
1968	749 -
1975	2247 -
1982	2649 -

A.D.H.G. W MS 188

22 bis - LES INDIGENTS EN 1850

Le bureau de Bienfaisance s'occupe de répartir les fonds destinés à venir en **aide** aux pauvres, aux indigents et aux mendiants de la localité. D'après un tableau des familles secourues en 1847, on s'aperçoit que ne sont mentionnées que deux Ouvrières.

Le maire déclare en 1850 qu'il n'y a point de pauvre dans sa commune.

A.D.H.G. X 43

ELECTEURS ET ELECTIONS

23 - LE DROIT DE VOTE EN L'AN V

En vertu de la constitution de l'An 111 **sont** seuls citoyens les hommes nés en France y résidant depuis un an, âgés de 21 ans et plus, ayant fait au moins une campagne pour l'établissement de la République. L'agent municipal de la commune de Quint dresse la liste civique où sont inscrits les électeurs. A.D.H.G. L 237

24 - LES CITOYENS DE L'AN V

Liste nominative des 50 électeurs retenus sur la liste civique : le plus jeune a 22 ans (Jean Blanc, tisserand), le plus âgé a 70 ans (Armand Gailhas, cultivateur).

A.D.H.G. L 237

25 - LES NOTABLES DU PAYS EN 1856

Outre les membres du conseil municipal sont mentionnés les 30 plus imposés de la commune. Cette enquête est faite en vue des élections puisqu'il faut payer une contribution directe dans le département pour être candidat.

A.D.H.G. 2 0 1078

26 - LES ELECTIONS MUNICIPALES DE 1932

La municipalité de Quint compte 10 conseillers. Le scrutin a lieu le 3 avril 1932 : sur 89 électeurs, 83 votent. Il y a 81 suffrages valables et 2 bulletins nuls. La liste socialiste et d'intérêt communal est élue par 47 suffrages de moyenne contre 34 suffrages de moyenne à la liste adverse.

A.D.H.G. M 956

27 - LES ELECTIONS CANTONALES DE 1925

En vertu de la loi de 1871, le conseiller général est élu au suffrage universel à deux tours, à raison d'un conseiller général par canton. Il est renouvelé par moitié tous les 3 ans.

En 1925, Quint compte 81 électeurs. Un seul tour de scrutin a lieu, le 19 juillet, la majorité absolue ayant été obtenue par Albert Bedouce., député socialiste -de la Haute-Garonne (38 voix contre 4 à son concurrent radical socialiste). Sur les 81 inscrits, 43 ont voté. Il y a 42 bulletins valables et un nul.

28 - LES ELECTIONS AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE 1936

Le conseil d'Arrondissement étudie les dossiers qui seront ensuite soumis au Conseil général.

Il s'agit d'un échelon intermédiaire qui joue un rôle de régulateur de l'administration départementale. Aux élections de 1936, sur 89 inscrits, il y a 67 votants et 62 suffrages exprimés. La majorité des suffrages (57 voix) se porte sur le candidat socialiste Orner Bedel.

A.D.H.G, M 1983.

29 - LES ELECTIONS LEGISLATIVES DE 1936

Sur 83 inscrits, il y a 71 votants et 67 suffrages exposés. Vient en tête le candidat socialiste, Berliat (45 voix), suivi du candidat radical-socialiste Montagne (17 voix) et du candidat communiste Touzet (5 voix). A.D.H.G. W 2692-121

UN VILLAGE AGRICOLE

30 - TABLEAU DES PRODUCTIONS EN 1914

A cette époque la commune a une superficie d'un peu plus de 738 lia. Elle produit des céréales (blé, maïs, avoine) et des légumes secs (haricots et fèves).

Quant au cheptel il comprend : 234 bovins, 210 ovins, 100 porcins et 22 chevaux.

A.D.H.G. M 299

31 - TABLEAU DES PRODUCTIONS EN 1930

Avec une superficie de 739 ha la commune produit du blé, du maïs et de l'avoine, ainsi que des haricots secs et des pommes de terre.

Son cheptel est ainsi réparti : 311 bovins, 110 ovin, 152 porcins et 29 chevaux.

A.D.H.G. M 1068

32 - UNE « AUTORITÉ » : LE GARDE-CHAMPETRE

Chargé de faire respecter les règlements de police rurale, le garde-champêtre est une « autorité » dans le village. Parmi les titulaires de la fonction figure Raymond Antic, ancien clairon du 10ème régiment d'infanterie légère, libéré du service en 1840. Comme il possède un certificat de bonne conduite et jouit d'une bonne réputation, la municipalité de Quint décide le 17 février 1841, de nommer ce jeune homme garde-champêtre de la commune.

A.D.H.G. 20 1078

L'ÉCOLE PRIMAIRE

33 - LA CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE EN 1851-1866

L'école étant logée dans une vieille maison située le long de la route de Toulouse à Revel, l'inspecteur de l'Académie estime en 1863 qu'il est temps de mettre à exécution le devis dressé en 1850 par l'architecte toulousain Viiebert, en modifiant toutefois certaines dispositions non conformes aux règlements en vigueur.

A.D.H.G. 2 O 1078

34 - L'ÉCOLE PRIMAIRE en 1877

L'école primaire de Quint en 1877 (dessin à la plume par l'instituteur Bernard Frayssé).

A.D.H.G. 2 O 1078.

35 - LA VÉTUSTÉ DES LOCAUX EN 1913

L'institutrice Mademoiselle Tournier appelle l'attention de l'inspecteur primaire sur le peu de solidité de l'école dont les murs et les fenêtres sont étayés pour éviter un effondrement.

A.D.H.G. 2 O 1078

TENSIONS ET AFFRONTEMENTS

36 - LA LOI DES SUSPECTS EN 1794

Menacé par ses ennemis de l'intérieur et de l'extérieur, le gouvernement révolutionnaire prend des mesures draconiennes à l'encontre de ses adversaires potentiels. C'est ainsi que sont arrêtés et conduits à la prison de la Visitation à Toulouse : Jean-Guillaume de Pradines d'Aram, noble riche, ancien garde du corps de Louis XVI, Joseph de Quinquiry d'Olive, officier retraité, cousin d'émigrés, coupable d'avoir dit «ce que l'Assemblée nationale a fait ne vaut rien».

A.D.H.G. L 238

37 - UN SUSPECT SOUS LA TERREUR

Interné à la prison de la Visitation de Toulouse depuis le 15 octobre 1793, le citoyen Quinquiry ignore le motif de son arrestation. Le 27 fructidor de l'an 11, il écrit au représentant du peuple pour appeler son attention : depuis 11 mois, il est soumis à toutes sortes de vexation, étant privé de tout contact avec sa famille.

A.D.H.G. L 333

38 – L'AFFAIRE DES INVENTAIRES EN 1906

A la suite de la séparation des Eglises et de l'Etat, décidée par la loi du 9 décembre 1905 l'administration des Domaines procède à l'inventaire des biens de toutes natures détenus par les Fabriques paroissiales. A Quint, cet inventaire est établi le 8 mars 1906 dans l'après-midi. Mais le curé F. Fazeuilhes, rédige une protestation contre la loi « qui froisse les consciences et le bon sens lui-même, quand on voit l'impiété exaltée et la vertu méprisée pour ne pas dire rendue impossible, pour ne pas dire impraticable ».

A.D.H.G. V 40